



Commune de Chilly le Vignoble

Feuille de Vigne n°2 SEPTEMBRE/OCTOBRE 2020

INFORMATIONS GENERALES

Les horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Lundi et mardi 16 H à 17 H

Mercredi de 14 H 17 H

Jeudi 17h00 – 19h00 avec une permanence à partir de 18 H avec maire et adjoints

Tel. Mairie : 03 84 43 09 32

Numéro astreinte Mairie :

07 86 86 18 95

En cas d'urgences et en dehors des heures d'ouverture du secrétariat

Agenda

- 1^{er} samedi du mois - 9h00 à 12h00 – Mairie
Permanence maire et secrétaire
- Mercredi 30 Septembre : point projet lotissement Le POIRIER
- Jeudi 1^{er} Octobre – rencontre avec ECLA dans le cadre de la route départementale 158 et croisement 158 – 159
- Jeudi 1^{er} Octobre – 20h00 – Conseil Municipal salle des fêtes
- Mercredi 7 Octobre – 20h00 - Commission infrastructure
- Jeudi 8 Octobre – 18h00 – Bureau élargi ECLA
- Mardi 13 Octobre – 14h00 – IAD et PLU + commission infrastructure
- Jeudi 5 Novembre – 20h00 – Conseil Municipal

Le mot de la commune :

L'ensemble des élus continuent leurs actions au plus près de nos administrés pour le bien de notre village sur les projets suivants : sécurisation RD158-RD159 ; le cœur de village et le Parc des Vignes ; le quartier du Presbytère ; le projet de lotissement Au Poirier ; les problèmes quotidiens...



Notre secrétaire prend ses marques : la qualité de son accueil a été relevée par nos administrés.

Un clin d'œil sur l'actualité :



Un distributeur de pain dans notre village :

À partir du 02 Octobre vous pourrez aller chercher votre pain quel que soit le jour ou l'heure sur le parking de la Mairie. Un distributeur a été installé sous le porche d'entrée de la salle des fêtes.

Cette solution permet d'avoir un service de proximité en complète autonomie.

Le Boulanger de St AGNÈS alimentera chaque jour le distributeur en pain frais et croustillant !

Affouage :

L'inscription des affouagistes s'effectue en Mairie avant le 31/10/2020. La fiche d'inscription doit être renseignée (nom, adresse) et signée. **Le droit d'affouage n'est pas cessible.**

Un savoir-faire précieux à Chilly le Vignoble :

NADIA DUTHOO, Restauratrice et Conservatrice de tableaux anciens et contemporains sur chevalet, propose ses services de restauration en s'adaptant aux besoins de l'œuvre et à vos attentes. Installée sur la commune vous pouvez la contacter à l'adresse suivante : nadiaduthoo@free.fr



Avant restauration

Après

Crise sanitaire et gestes barrières :

La crise sanitaire liée au COVID 19 reste une priorité pour la commune.

Des masques de protection sanitaire sont toujours disponibles en Mairie et pourront y être retirés aux heures d'ouverture du secrétariat. Il est prévu 2 masques par personnes.

Gestes barrières : portez un masque - Lavez-vous les mains - Respectez la distanciation physique

Sécheresse, maison et fissures

Plusieurs administrés nous ont fait part de fissures apparues sur les murs de leur maison. Merci d'envoyer un mail ou un courrier en mairie avec des photos et la description du problème. Nous passerons vous voir pour évaluer les dégâts et au besoin faire venir un expert nommé par le tribunal administratif.

Si vous pensez qu'il y a danger ou urgence, contactez-nous par mail ou téléphone. Au besoin, nous prendrons un arrêté de péril imminent.

Carte Avantages jeunes

Il reste des cartes jeunes à retirer auprès de notre secrétaire de Mairie.

Merci aux personnes concernées de venir les chercher.

Récupération papier :

Vous pouvez déposer vos papiers pour le recyclage aux horaires d'ouverture de la bibliothèque. Prendre la clé à la bibliothèque. Le local se trouve derrière, sous le préau.

Horaire d'ouverture :

Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30

Vendredi de 17 h 30 à 19 h 30

Site internet de la commune
www.chillylevignoble.fr

Incivilité :

Quelques chiens (lotissement des Teppes, centre village...) créent des nuisances sonores par leurs aboiements continus. Merci aux propriétaires de respecter leur voisinage et de trouver des solutions pour réduire ces nuisances. Il existe des moyens techniques type collier anti-aboiement à base de citronnelle ou ultrason indolore et efficace. Nous comptons sur votre civisme.

Chiens susceptibles d'être dangereux :

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories : chien de garde et de défense et chien d'attaque. Certaines personnes n'ont pas le droit de posséder un chien appartenant à ces 2 catégories. La détention d'un chien appartenant à ces 2 catégories est soumise à plusieurs conditions. **Merci de vous renseigner en mairie.**

Les dossiers en cours à la commune :

Sécurité :

Amiante :

La Commune a lancé un diagnostic amiante sur les bâtiments communaux où il y a une suspicion de présence de ce produit. Cela nous permettra de définir un plan de retrait de ces matériaux dangereux et de sécuriser les lieux.

Vitesse excessive :

Il a été constaté ponctuellement des conduites à risques mettant en danger nos administrés et nos enfants. **La municipalité vous demande de respecter les limitations de vitesse et de ne pas avoir des comportements dangereux.**

FOCUS SUR L'URBANISME :

La Mairie, soucieuse de l'évolution des règles d'urbanisme souhaite sensibiliser ses administrés.

Tout propriétaire qui souhaite réaliser des travaux de modifications de façades (percements d'ouvertures en toiture ou dans un mur, ravalement de façade...), ou des travaux en extérieur (clôtures, terrasses, abri de jardin supérieur à 5 m²...), doit se renseigner à la Mairie des démarches à réaliser. Nous vous aiderons à déposer vos dossiers qui seront instruits par le Pays Lédonien, bureau d'urbanisme d'ECLA.

Les travaux réalisés sans autorisation devront être mis en conformité.

Campagne de stérilisation pour les chats :

Nous avons eu beaucoup de visites en mairie d'administrés qui se plaignent de la gêne occasionnée par la multiplication des chats dans certains quartiers. La mairie a décidé d'agir pour le bien-être de tous en lançant une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune avec l'aide de la SPA. Nous rappelons aux propriétaires de chats qu'ils sont responsables de leurs animaux de compagnie.

Le coût de stérilisation par animal est de 50 € pour un mâle et 70 € pour une femelle.

Communication :

La mairie souhaite améliorer la communication auprès de ses administrés.

Nous avons besoin d'une base de données à jour avec un mail récent pour chaque foyer. Nous vous demandons de nous communiquer le votre à l'adresse suivante en précisant votre nom, prénom et votre rue :

mairie.chillylevignoble@wanadoo.fr

Merci de nous aider dans cette démarche !

Mairie de Chilly le Vignoble

135 Grande rue – 39570 Chilly le Vignoble Tél. : 03 84 43 09 32 / Fax : 03 84 47 34 09

E-Mail : mairie.chillylevignoble@wanadoo.fr

www.chillylevignoble.fr